

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°159-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise "Passé Présent Bâtiment », afin d'obtenir une autorisation de réserver deux places de stationnement à hauteur du numéro six Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Mercredi 12 Novembre 2025 au Mercredi 03 Décembre 2025, l'entreprise "Passé Présent Bâtiment" est autorisée à utiliser deux places de stationnement au numéro six Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : L'entreprise "Passé Présent Bâtiment" à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
 - La Police Municipale,
 - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
 - L'entreprise "Passé Présent Bâtiment",
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Samedi 08 Novembre 2025.

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,
Thierry LEFORT.

